

**Stratégie 2021 – 2024 de la Poste : quelle action gouvernementale ?**

Raphaël Ciocchi (PS)

En date du 31 mars 2021, le Conseil fédéral a publié un rapport concrétisant le postulat 19.3532 "Développement à plus long terme de l'accès aux prestations du service postal universel" de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) du 14 mai 2019.

Le rapport fournit des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la précédente stratégie 2017-2020 de la Poste et sur les principaux thèmes de la nouvelle stratégie 2021-2024, qui met l'accent sur la transformation numérique et sur l'augmentation du nombre total de points d'accès desservis ainsi que sur l'engagement de la Poste à stabiliser le nombre d'offices de poste à 800. Ceux-ci devraient à l'avenir continuer à constituer des points d'accès importants pour les services postaux. Ils doivent non seulement être maintenus, mais aussi modernisés et ouverts à des prestations de tiers, pour contribuer à une meilleure utilisation du réseau postal et, à terme, à son meilleur financement. Le développement des prestations des agences postales est moins bien précisé.

La première évaluation du dialogue de planification institutionnalisé entre la Poste et les cantons constitue un autre sujet clé du rapport. A cet égard, il est fait part de l'appréciation des cantons comme suit : *« Conformément à l'ordonnance sur la poste, les cantons assurent une communication régulière concernant le réseau postal avec leurs communes. Dans ce contexte, les cantons ne souhaitent pas être de simples vecteurs d'informations, mais aimeraient être plus impliqués dans le stade pré-décisionnel de la planification du réseau postal. Les communes qui ont été concernées par la fermeture de leur office de poste ou par la transformation d'un office de poste en agence, évaluent de manière assez critique leur dialogue mené avec la Poste. »*

Pour rappel, en réponse aux mesures drastiques communiquées par la Poste en automne 2016 dans le domaine du réseau postal et à la forme prise par leur concrétisation (l'image d'un rouleau compresseur est souvent évoquée), le canton du Jura a déposé une initiative cantonale le 4 juillet 2017. Après avoir été approuvée au niveau fédéral, la commission parlementaire concernée est maintenant chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser les demandes jurassiennes.

Enfin, les autorités jurassiennes ont toujours estimé que la stratégie de diversification de la Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national. Il est donc attendu de la Poste qu'elle prenne des décisions concrètes en matière de mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également à terme les effets positifs de sa stratégie de diversification et de transformation numérique.

Fort de ces constats et de ces perspectives, il est impératif que le Gouvernement, qui a l'expérience – malheureuse – de la stratégie postale 2017-2020, nous indique comment il apprécie la situation et quel rôle il entend jouer à court et moyen terme.

**Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :**

- 1. Quel bilan le Gouvernement dresse-t-il de la dernière restructuration du réseau postal dans notre canton ? Cas échéant, a-t-il fait part de critiques à l'égard de la Poste quant à sa manière de mettre en œuvre sa stratégie 2017-2020 ?**
- 2. Le Gouvernement a-t-il été impliqué dans le stade pré-décisionnel de la future planification du réseau postal ? Et plus globalement, dans quelle mesure notre canton**

**a-t-il été ou sera-t-il associé à la stratégie 2021-2024 (notamment pour les orientations stratégiques, la forme et calendrier de sa mise œuvre) ?**

- 3. Pour les quatre prochaines années, le Gouvernement peut-il nous indiquer l'ampleur des changements prévus pour les offices de poste ou les agences postales de notre canton et partant, pour les prestations postales à l'attention de notre population ?**
- 4. Conformément aux demandes de l'initiative cantonale jurassienne, de quelle manière le Gouvernement va-t-il :**
  - a. appuyer ou défendre les communes dans leur dialogue avec la Poste et leurs demandes relatives à la nouvelle stratégie postale ?**
  - b. assurer le maintien, ou plutôt le développement d'un service public postal de qualité accessible pour toutes les catégories de la population ?**
  - c. discuter de mesures compensatoires avec la Poste, par exemple la possibilité de développer des emplois dans notre région dans le cadre de sa stratégie de transformation numérique ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Raphaël Ciocchi (PS)

#### **Co-signataires**

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)

Intervention déposée officiellement le 28 avril 2021

#### **Documents annexés**

- I967.pdf



PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

### **Stratégie 2021 – 2024 de la Poste : quelle action gouvernementale ?**

---

En date du 31 mars 2021, le Conseil fédéral a publié un rapport concrétisant le postulat 19.3532 "Développement à plus long terme de l'accès aux prestations du service postal universel" de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) du 14 mai 2019.

Le rapport fournit des informations sur l'avancement de la mise en oeuvre de la précédente stratégie 2017-2020 de la Poste et sur les principaux thèmes de la nouvelle stratégie 2021-2024, qui met l'accent sur la transformation numérique et sur l'augmentation du nombre total de points d'accès desservis ainsi que sur l'engagement de la Poste à stabiliser le nombre d'offices de poste à 800. Ceux-ci devraient à l'avenir continuer à constituer des points d'accès importants pour les services postaux. Ils doivent non seulement être maintenus, mais aussi modernisés et ouverts à des prestations de tiers, pour contribuer à une meilleure utilisation du réseau postal et, à terme, à son meilleur financement. Le développement des prestations des agences postales est moins bien précisé.

La première évaluation du dialogue de planification institutionnalisé entre la Poste et les cantons constitue un autre sujet clé du rapport. A cet égard, il est fait part de l'appréciation des cantons comme suit : *« Conformément à l'ordonnance sur la poste, les cantons assurent une communication régulière concernant le réseau postal avec leurs communes. Dans ce contexte, les cantons ne souhaitent pas être de simples vecteurs d'informations, mais aimeraient être plus impliqués dans le stade pré-décisionnel de la planification du réseau postal. Les communes qui ont été concernées par la fermeture de leur office de poste ou par la transformation d'un office de poste en agence, évaluent de manière assez critique leur dialogue mené avec la Poste. »*

Pour rappel, en réponse aux mesures drastiques communiquées par la Poste en automne 2016 dans le domaine du réseau postal et à la forme prise par leur concrétisation (l'image d'un rouleau compresseur est souvent évoquée), le canton du Jura a déposé une initiative cantonale le 4 juillet 2017. Après avoir été approuvée au niveau fédéral, la commission parlementaire concernée est maintenant chargée d'élaborer une modification des bases légales d'ici à 2023 afin de réaliser les demandes jurassiennes.

Enfin, les autorités jurassiennes ont toujours estimé que la stratégie de diversification de la Poste, qui génère des nouveaux emplois, doit se réaliser de manière équilibrée sur tout le territoire national. Il est donc attendu de la Poste qu'elle prenne des décisions concrètes en matière de mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également à terme les effets positifs de sa stratégie de diversification et de transformation numérique.

Fort de ces constats et de ces perspectives, il est impératif que le Gouvernement, qui a l'expérience – malheureuse – de la stratégie postale 2017-2020, nous indique comment il apprécie la situation et quel rôle il entend jouer à court et moyen terme.

**Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :**

- 1) Quel bilan le Gouvernement dresse-t-il de la dernière restructuration du réseau postal dans notre canton ? Cas échéant, a-t-il fait part de critiques à l'égard de la Poste quant à sa manière de mettre en œuvre sa stratégie 2017-2020 ?**
- 2) Le Gouvernement a-t-il été impliqué dans le stade pré-décisionnel de la future planification du réseau postal ? Et plus globalement, dans quelle mesure notre canton a-t-il été ou sera-t-il associé à la stratégie 2021-2024 (notamment pour les orientations stratégiques, la forme et calendrier de sa mise œuvre) ?**
- 3) Pour les quatre prochaines années, le Gouvernement peut-il nous indiquer l'ampleur des changements prévus pour les offices de poste ou les agences postales de notre canton et partant, pour les prestations postales à l'attention de notre population ?**
- 4) Conformément aux demandes de l'initiative cantonale jurassienne, de quelle manière le Gouvernement va-t-il :**
  - a. appuyer ou défendre les communes dans leur dialogue avec la Poste et leurs demandes relatives à la nouvelle stratégie postale ?**
  - b. assurer le maintien, ou plutôt le développement d'un service public postal de qualité accessible pour toutes les catégories de la population ?**
  - c. discuter de mesures compensatoires avec la Poste, par exemple la possibilité de développer des emplois dans notre région dans le cadre de sa stratégie de transformation numérique ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Nicolas Girard



Zoic Dallen

Delémont, le 28 avril 2021



Jélica Aubry

Giadilo Frossard  
Grossard  
Laila Hamini  
L. Hamini

Le responsable :



Raphaël Ciochi

Fabrice Macquod  
F.M.

Florence Chaignat  
F. Chaignat

Patrick Carfagna

SCHWARTZ CLAUDE



Lisa Raval  
L. Raval